

combien d'années, nous faisons face au double problème du sous-emploi et de l'inflation. Ottawa n'a pas ménagé les initiatives pour y remédier. Et pourtant personne n'osera affirmer qu'il y a pleinement réussi.

Ne vaudrait-il pas mieux, monsieur le président, que le gouvernement fédéral, par ses lois fiscales et économiques, se contente d'établir une sorte de dénominateur commun à partir duquel se développerait une politique provinciale plus appropriée aux conditions locales de l'économie? Ainsi les provinces et, par leur intermédiaire, le Canada tout entier pourraient s'attaquer avec de meilleures chances de succès, qui à l'inflation, qui au sous-emploi, selon que l'un ou l'autre fléau les affecte plus directement. Mais, pour éviter la confusion qui pourrait résulter d'initiatives mal concertées, il me paraît nécessaire que la Confédération canadienne se dote de nouvelles structures capables de conduire à ce fédéralisme de concertation dont j'ai parlé, il y a un instant.

Que l'on me comprenne bien, monsieur le président, je ne préconise nullement le démembrement préalable du pays, dans le but de renégocier de nouvelles conditions d'association entre ses diverses composantes. En cent ans d'existence, la Confédération canadienne a prouvé qu'elle peut satisfaire aux aspirations légitimes de chacune de ses provinces et de chacun de ses peuples fondateurs. La renégociation d'une nouvelle Constitution doit donc se faire dans les cadres actuels du pays. Comme le disait avec humour l'ancien premier ministre Daniel Johnson, pourquoi divorcer afin de contracter ensuite une nouvelle union, sans savoir si l'autre partenaire voudra encore le faire aux mêmes conditions? Puisque, dans l'esprit de 1867, le Canada fut aussi une union économique, ne pourrait-on pas imaginer, par exemple, un conseil national de la planification dont le rôle s'inspirerait de celui du conseil de la Communauté économique européenne.

● (1600)

Ce conseil pourrait fonctionner grâce à des commissions copiées sur le modèle européen. Il resterait à y définir le mode de représentation des divers gouvernements et la nature des pouvoirs du nouvel organisme. Il paraîtrait souhaitable toutefois que les gouvernements y soient représentés par des délégués permanents, habilités à contracter au nom de leurs mandataires. Je me contente aujourd'hui de lancer cette idée. Elle nous permettrait peut-être de trouver une solution durable aux difficultés que nous connaissons, en assignant à chaque ordre de gouvernement le rôle qui lui convient le plus adéquatement.

J'ai parlé de planification économique. Il est aussi d'autres secteurs où l'existence de commissions nationales, comme celle dont je viens de parler, pourrait avec avantage remplacer les réunions souvent sporadiques des conférences ministérielles. Des commissions pourraient œuvrer dans d'autres secteurs comme celui de l'agriculture, de la main-d'œuvre, de l'immigration, de l'habitation, du développement régional, et le reste. Elles établiraient nos priorités nationales dans chacun de ces domaines et les proposeraient aux autorités politiques. Je ne dis pas que les discussions n'y seraient pas parfois laborieuses, et que tout conflit y serait évité, mais j'estime qu'elles auraient de meilleures chances de prévenir les frictions et les crises qui, malheureusement trop souvent, ont marqué ces toutes dernières années.

Une politique véritablement nationale, née du consensus de tous les gouvernements, aurait, il me semble, de meilleures

#### *Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux*

chances d'être acceptée par l'ensemble de la population, parce qu'elle respecterait davantage les objectifs et les priorités de chacune des parties du Canada. Si nous nous étions dotés d'un conseil de cette nature, nous aurions probablement pu mieux protéger plusieurs de nos industries actuellement menacées, et je pense aux textiles, à la chaussure, à la production laitière, et au reste. Nous aurions moins prêté le flanc aux critiques des régions dont les intérêts ont été heurtés quand ils n'ont pas été sacrifiés. Nous aurions sans doute assuré à notre développement commun plus de cohésion, plus de continuité, et nous nous serions épargné bien des improvisations coûteuses. Une chose me paraît sûre, en tout cas: nous aurions ainsi mieux respecté l'un des objectifs des Pères de la Confédération: cette union économique qui a conduit à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ce que les pays de la Communauté économique européenne sont en train d'accomplir, leurs économies concurrentes, leurs intérêts divergents et, pour certains, leurs inimitiés historiques, pourquoi nous, Canadiens, associés depuis plus d'un siècle dans un pays grand et divers comme un continent, ne pourrions-nous pas y réussir également?

Mais pour y parvenir, il nous faut être fermement convaincus de la nécessité de répartir les centres de décision et modifier en conséquence cette Constitution qui ne répond plus complètement aux besoins du Canada moderne. Parce qu'il n'est pas chargé d'un lourd passé d'erreurs, parce qu'il est l'héritier direct de ceux qui ont fait ce pays, parce qu'il a toujours eu foi dans une autorité mieux répartie, le parti progressiste conservateur est mieux désigné que tout autre pour présider à des changements devenus urgents pour sauver le Canada d'une désintégration latente. Je sais bien, monsieur le président, qu'instruit par le verdict du 15 novembre dernier au Québec, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) se dit maintenant prêt à reprendre le dialogue interrompu à Victoria, il se dit prêt à tout remettre en question et à modifier, s'il le faut, la Constitution de fond en comble.

Je n'hésiterais pas à croire à sa conversion si, du même souffle, le chef du gouvernement n'exprimait pas publiquement son scepticisme sur les chances d'une telle entreprise, et s'il ne s'acharnait à chanter les mérites de politiques qui ne satisfont plus personne et auxquelles il est maintenant seul à croire. Je lui garderais ma confiance s'il n'affichait pas que mépris pour ce qu'il appelle avec dédain la «constitutionnalité», et ne faisait bon marché des inquiétudes de tant de Canadiens soucieux de faire préciser, dans une nouvelle constitution, les pouvoirs et les fonctions de chaque ordre de gouvernement. Je ne voudrais cependant pas que les Canadiens s'illusionnent au point de croire que de simples réformes de caractère économique ou administratif neutraliseront toutes les tensions qui menacent l'unité du pays. Au Québec, par exemple, l'idée de l'indépendance est née de préoccupations d'un autre ordre. Le Parti Québécois existe parce que, pour un peuple parvenu à sa pleine maturité, l'indépendance est un objectif normal.

L'exaltant désir de vivre libre n'a rien d'illégitime en soi. C'est donc par un effort constant de réflexion, c'est aussi par un réflexe de prudence, mais surtout par un profond attachement à un pays dont leurs ancêtres ont été les pionniers que la majorité des Québécois ont jusqu'ici, et je suis convaincu que c'est encore le cas, adhéré au système fédéral, même quand ils en souhaitent la modification. Monsieur le président, le fédéralisme leur permet de se réaliser pleinement comme collectivité